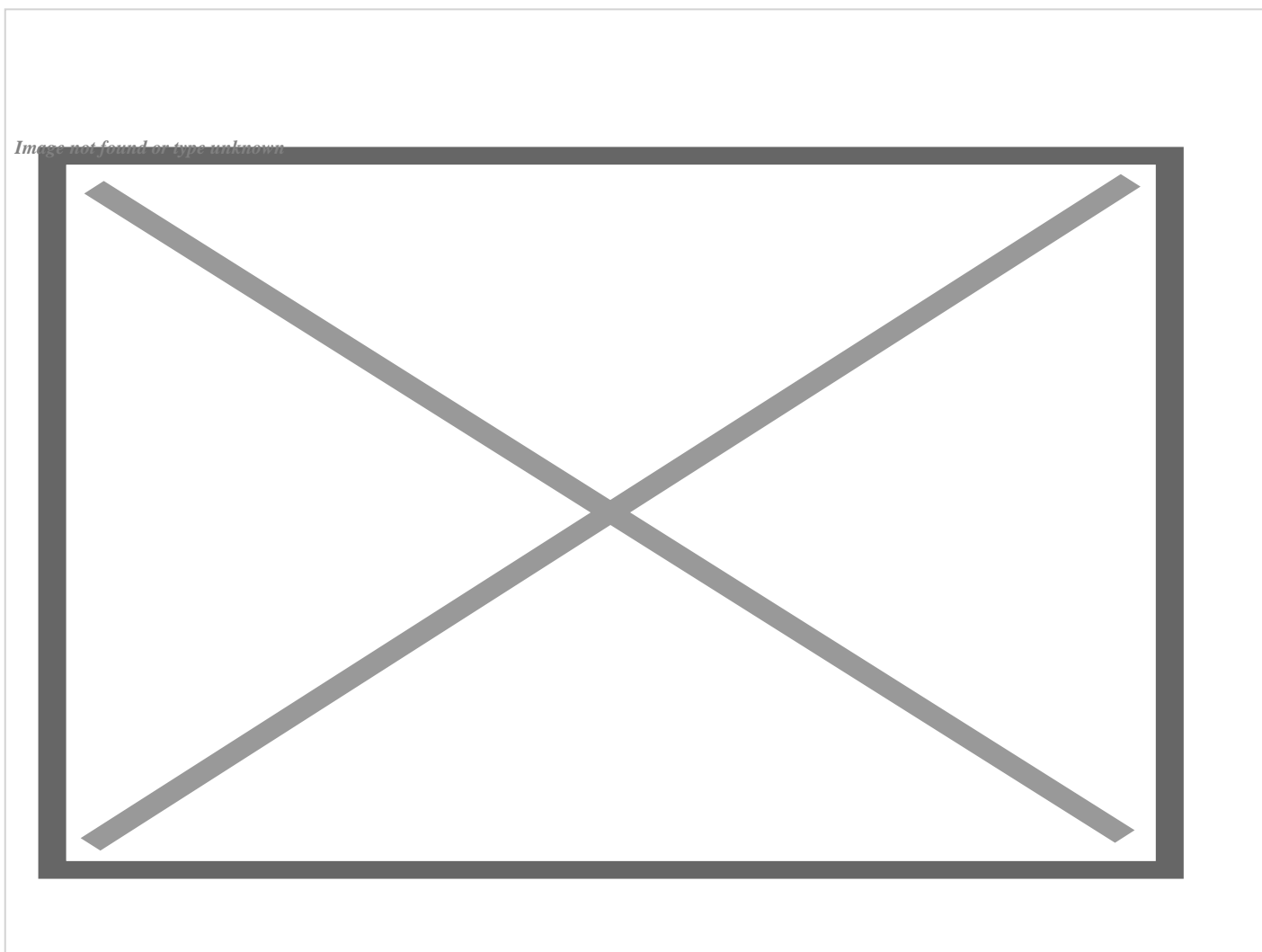


Cuba étudie de nouvelles solutions pour accélérer la légalisation des documents



La Havane, 11 mai (RHC) Le directeur général des Affaires consulaires et des Cubains résidant à l'étranger, Ernesto Soberón, a signalé sur son compte Twitter que pour faire face à l'augmentation exponentielle et soutenue des demandes de légalisation au fil du temps, un nouveau département a été créé le 17 avril dernier au ministère cubain des Affaires étrangères, Minrex.

De cette manière, le nombre de travailleurs en charge du bureau de légalisation des documents a été augmenté.

Il a souligné que le processus de légalisation n'a cessé ni ne cessera à l'avenir et a réitéré que le traitement des documents ne peut être effectué que par des cabinets d'avocats dûment accrédités par le

ministère des Affaires étrangères.

Il a averti les citoyens que toute offre liée à de "prétendues procédures effectuées par des personnes extérieures aux cabinets susmentionnés, avec paiement de ce service", est une tentative d'escroquerie.

Le fonctionnaire a invité les personnes intéressées par l'état d'avancement de leur procédure à consulter le site web : legalizaciones.minrex.gob.cu, à appeler le 78310057, ainsi qu'à envoyer un courriel à daccre-poblacion@minrex.gob.cu.

Soberón a récemment déclaré qu'en 2022, un nombre record de documents avait été traité, et qu'au cours des quatre premiers mois de cette année, le nombre de documents traités au cours de la même période des années précédentes avait augmenté de manière exponentielle.

En conséquence, les capacités de traitement ont été étendues et des mesures telles que la prise de rendez-vous, le paiement électronique et la livraison à domicile ont été mises en œuvre.

La présidente de l'Organisation nationale des cabinets d'avocats collectifs, Lilia María Hernández, a démenti les rumeurs qui circulent sur les réseaux sociaux concernant une prétendue interruption de la réception des procédures de légalisation.

Mme Hernández a annoncé que l'une des principales demandes des citoyens cubains est la légalisation des documents d'état civil à présenter à l'ambassade d'Espagne, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur la mémoire démocratique ou de la loi dite des petits-enfants.

Le service de légalisation de documents est la reconnaissance de la signature du fonctionnaire autorisé à effectuer cette action légale, qui certifie que le document en question a été émis et a suivi la procédure établie par la loi. (Funte:PL)

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/322345-cuba-etudie-de-nouvelles-solutions-pour-accelerer-la-legalisation-des-documents>



Radio Habana Cuba